

Alerte n° 7

Les droits des rapatriés burundais en provenance de la République Unie de la Tanzanie doivent être préservés par le gouvernement du Burundi et le HCR.

Dans le cadre du programme **UMUSEKE**, les organisations de défenses des droits humains, la Ligue Burundaise des droits de l'homme Iteka et King Umurundi Freedom continuent de documenter la situation humanitaire des réfugiés congolais et les rapatriés burundais en provenance de la République Unie de la Tanzanie.

Dans la continuité de nos alertes et autres communications hebdomadaires, nos organisations expriment ses profondes préoccupations concernant les expulsions en cours ordonnées par le Gouvernement tanzanien, sous l'influence du Burundi.

En effet, les rapatriés burundais qui font actuellement l'objet d'expulsions de la Tanzanie résident au site de transit de Nyabitare, où les conditions de vie sont extrêmement précaires. En raison de la récente décision du gouvernement Tanzanien d'opérer un rapatriement forcé des réfugiés burundais, les conditions de vie au sein de ce site de transit sont loin d'être satisfaisantes. Le site de Nyabitare, dont la capacité d'accueil ne devrait pas dépasser 500 à 600 personnes, est actuellement surchargé, ayant enregistré 853 rapatriés le lundi 27 avril 2026. À cela s'ajoutent 634 réfugiés, dont 618 en provenance du camp de Nduta et 16 du camp de Nyarugusu, revenus le mardi 28 avril 2026.

Certains réfugiés effectuent leur retour à pied en raison des persécutions subies de la part des autorités tanzaniennes, empruntant des voies illicites pour accéder au site de transit, tandis que d'autres bénéficient de camions fournis par le gouvernement tanzanien jusqu'à la frontière burundo-tanzanienne, avant d'être transportés par les véhicules du Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR) jusqu'au site de transit. Une fois sur place, le HCR leur remet un bon d'une valeur de 80 dollars par personne, destiné à faciliter leur retour dans leurs localités d'origine. Il est à souligner que cette approche représente un changement significatif par rapport à la pratique antérieure, où le HCR prenait en charge leur transport jusqu'à leurs collines d'origine. En raison des retards dans la distribution des frais de transport par le HCR via la Banque Finbank, les rapatriés se voient parfois contraints d'attendre plus d'une semaine dans le camp de transit, aggravant ainsi leurs conditions de vie.

En plus de la présence du HCR et du ministère de l'Intérieur responsable du rapatriement, d'autres partenaires font défaut. On constate notamment l'absence d'organisations telles que Caritas Burundi, chargée de la distribution de repas chauds, TPO pour les soins de santé, COPED pour les infrastructures, AVSI pour la réintégration des personnes ayant des besoins spécifiques, et la Croix-Rouge pour l'approvisionnement en eau. Cette absence complique considérablement la situation, privant les rapatriés de services essentiels et engendrant de multiples conséquences dramatiques.

Le lundi 27 avril 2026, un événement tragique a eu lieu, en lien avec le manque de soins de santé au camp de transit: une femme de 75 ans a succombé à des blessures infligées par de jeunes Tanzaniens, souvent désignés sous le terme « Abanamugambo », affiliés au parti au pouvoir, le CCM. Le jour suivant, une femme enceinte a également souffert du manque de soins appropriés lors de son accouchement, bien que mère et enfant aient finalement survécu. Cette situation découle de la décision hâtive du gouvernement Tanzanien d'accélérer le processus de rapatriement sans concertation avec les autres partenaires, notamment le HCR et le gouvernement burundais. Il convient de rappeler que le gouvernement tanzanien avait fixé la date limite du 31 mars 2026, stipulant qu'aucun réfugié burundais ne devrait se trouver sur son territoire après cette date, accordant seulement un mois supplémentaire jusqu'au 30 avril 2026. Et pour rappel, le président de la CNIDH, Mgr Nyaboho Patrick avait fait un cri d'alarme que le gouvernement du Burundi ne sera pas prêt suggérant de prolonger jusqu'au moins de juillet 2026.

En raison du surpeuplement, les rapatriés ne disposent pas d'abris adéquats, certains étant contraints de passer la nuit à la belle étoile, exposés aux intempéries, tant les adultes que les enfants. Beaucoup d'entre eux présentent des traces de violence sur leur corps et craignent de contracter des maladies résultant de conditions d'hygiène déplorables et de promiscuité. Le retard dans la distribution des frais de transport contribue à leur vulnérabilité et rend leur existence au sein du camp de transit extrêmement difficile, laissant plusieurs d'entre eux sans ressources alimentaires. Ceux qui ont une situation financière favorable se procurent de la nourriture crue, mais rencontrent des difficultés pour se procurer du bois de chauffage et de l'eau. Outre le bon de transport, le HCR accorde également des frais de retour d'une valeur de 300 dollars par personne, destinés à faciliter leur réinsertion sociale durant les trois mois suivant leur retour. Cependant, ces fonds leur sont souvent attribués bien après leur arrivée dans les communautés d'accueil.

Site : <https://ligue-iteka.bi>

Email : communication@ligue-iteka.bi

WhatsApp : +256701178261

X : @Liguelteka



Site : <https://kingumurundifreedom.org>

Email : contact@kingumurundifreedom.org

WhatsApp : +33758279294

X : @KUF_ASBL

Les rapatriés lancent un appel à la bienveillance de la société et au gouvernement burundais afin de garantir un retour digne dans leur pays d'origine. La Ligue Iteka et King Umurundi Freedom, préoccupée par cette situation difficile à laquelle font face ces rapatriés, formule les recommandations suivantes:

Au Gouvernement burundais :

- Déployer immédiatement des équipes médicales mobiles du Ministère de la Santé sur le site, en attendant le retour des partenaires.
- Ouvrir une enquête sur les violences subies par les rapatriés en Tanzanie, notamment le cas de la femme de 75 ans décédée.
- Documenter les faits en vue d'une saisine des instances régionales.
- Mettre en place un mécanisme de signalement confidentiel pour les rapatriés victimes de violences.
- Garantir l'accès immédiat des enfants rapatriés à l'école et aux centres de santé, sans exigence de documents préalables.

Au Haut-Commissariat pour les Réfugiés :

- Réviser le mécanisme de distribution des 80 dollars de transport: passer au paiement en espèces ou via mobile money à l'arrivée pour éviter l'attente d'une semaine.
- Rappeler publiquement à la Tanzanie ses obligations au titre de la Convention de 1951 et de la Convention de l'OUA de 1969 sur les réfugiés.
- Déployer une clinique mobile avec des sages-femmes disponibles 24 heures sur 24 pour prévenir de nouveaux drames liés aux accouchements.
- Reprendre le transport jusqu'aux collines d'origine pour les populations vulnérables: femmes enceintes, personnes âgées, personnes handicapées, mineurs non accompagnés.

Pour le programme UMUSEKE

Anschaire NIKOYAGIZE

Vianney NIZIGIYIMANA

30.04.2026

Président de Ligue Iteka
+256 701 17 82 61

Président de King Umurundi Freedom
+ 33 7 58 27 92 94